

2024-09

DÉPARTEMENT DU LOT

MAIRIE DE SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

AR Prefecture

046-214602963-20240322-2024_09-DE
Reçu le 25/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2024**

Convocation le 15 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Guillaume BACCON, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Benoît LAFARGUE, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE-VERGNE et Nelly VAN MARLE

Était absent : Monsieur Jean-Bernard BENAC qui donne procuration à Raoul DEBAR

Secrétaire de séance : Véronique LABRANDE

TAUX DES TAXES

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes appliqués pour l'année 2023. Foncier non bâti : 159.33% - Foncier bâti : 42.38% - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 10.59%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-DÉCIDE de fixer les taux suivants :

Foncier bâti (TFB) :	42.80%
Foncier non bâti (TFNB) :	160.92%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) :	10.70%

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT
Le 22 mars 2024
Le Maire, Raoul Debar

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 25/03/2024
Le Maire, Raoul Debar

